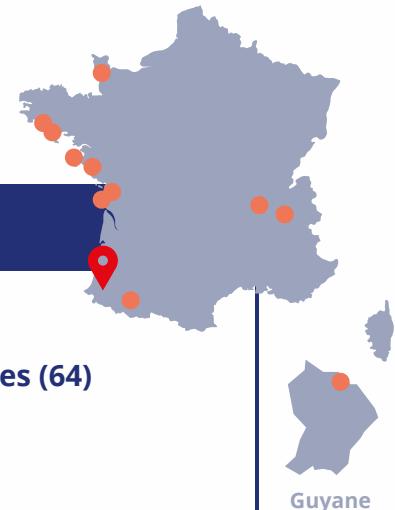


APPEL À PROJETS "BASE NAUTIQUE EXEMPLAIRE" PRÉSENTATION PROJET LAURÉAT 2023

RELOCALISATION DU CENTRE NAUTIQUE DE RAFTING UHINA



PORTEUR DU PROJET : **UHINA**

SITE BÉNÉFICIAIRE : **Base nautique de Uhina Bidarray , Pyrénées-Atlantiques (64)**

ACTIVITÉS NAUTIQUES : **Rafting et bike-surfing**

CALENDRIER DU PROJET GLOBAL : **2023-2025**

Montant du projet global	Montant de l'aide "Destination France"	Ambitions phares
400 000 €	202 000 €	80 % de valorisation de l'ancien bâtiment (réutilisation, don ou encore tri des matériaux) Réduction de la vulnérabilité aux inondations

Premier prestataire d'activités et de loisirs certifié **NF ENVIRONNEMENT** en 2019, UHINA renforce ici son engagement écologique avec un projet de relocalisation de sa base nautique dans un bâtiment sobre et performant situé en dehors de la zone inondable. Le projet intègre des solutions concrètes d'économies d'énergies et de gestion des ressources comme de l'**éclairage LED**, la **récupération des eaux de pluie**, l'**installation de panneaux photovoltaïques**... Le projet limite au maximum l'**artificialisation des sols** grâce à un parking herbagers et à un maintien des espaces naturels autour du bâtiment (fauchage tardif). En parallèle, les anciens locaux feront l'objet d'une déconstruction raisonnée avec une démarche de **valorisation des matériaux** grâce à leur réutilisation dans le nouveau bâtiment.

Le financement alloué porte sur la **construction du nouveau bâtiment** et des équipements permettant de le rendre plus sobre en ressources et en énergies. Ce bâtiment est construit en bois issue d'une forêt gérée durablement et possède une isolation biosourcée avec de la laine de bois comme isolant.



Source: Uhina

“

Un bâtiment performant et sobre, relevant le défi de la transition écologique et énergétique, en réponse aux enjeux climatiques. En parfaite adéquation avec la stratégie touristique du Pays basque, il sublime un site naturel d'exception par des offres nature qui font sens et renforcent l'ancre territorial durable.

Jean-Daniel IRUMBERRY

Propriétaire et Président de la Base nautique de UHINA

”

*La norme NF Environnement - Sites de visite est une certification écologique destinée aux sites touristiques délivrée par AFNOR Certification. Cette norme vise à réduire l'empreinte écologique de ces sites en mettant en place diverses mesures.